



AVIS DE VACANCE DE POSTE

Conformément à sa Constitution et Règlement Intérieur, la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) a le plaisir d'annoncer, que le poste vacant ci-dessous sera disponible au niveau de son Siège basé à Dakar au Sénégal.

- **D/2018/01 SECRETAIRE-GENERAL**

La Commission encourage toute personne intéressée de faire parvenir sa candidature directement à la CAFAC à l'adresse suivante :

Email : secretariat@afcac.org

Télécopie ou Fax : + 221 33 820 70 18

Adresse : Route de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor
BP 8898 Dakar, Sénégal

La date de clôture pour la réception des candidatures est fixée au 24 Juillet, 2017.

Nous prions de noter que :

1. La CAFAC pourrait décider, à tout moment, de ne pas poursuivre le processus de recrutement concernant le poste, eu égard aux circonstances qui prévaudront à ce moment-là ;
2. Les candidatures reçues après la date de clôture ne seront pas prises en considération;
3. Les candidatures qui ne sont pas soumises suivant le format indiqué pourraient aussi être rejetées;
4. Les candidatures soumises par voie électronique doivent être en format Word ou PDF;
5. Les Africaines remplissant parfaitement les critères sont fortement encouragées à postuler;
6. Seuls, les candidats qui sont pressentis ou présélectionnés seront contactés et interviewés ;
7. La CAFAC ne donnera suite à aucune interrogation concernant toute information sur la situation des postes vacants.

DUREE DE LA NOMINATION :

La nomination sera pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, une seule fois, pour une durée supplémentaire de trois (3) ans.

OBLIGATIONS ET PRIVILEGES

Le Secrétaire Général ainsi que les autres membres du personnel de la CAFAC sont des fonctionnaires internationaux soumis à l'Autorité de la Plénière et du Bureau.

Le Secrétaire Général et les membres du personnel de la CAFAC doivent avoir un comportement conforme à l'image de leur statut de fonctionnaires internationaux.

Les privilèges du Secrétaire Général et des membres du personnel de la CAFAC sont ceux inclus dans l'Accord de Siège signé entre la CAFAC et le Pays-hôte (Sénégal).

CLASSIFICATION DES POSTES ET DU PERSONNEL

La classification des Postes et du Personnel se fera en conformité avec le Règlement Intérieur de la CAFAC.

SALAIRES ET INDEMNITES : Les salaires seront en conformité avec le Règlement Intérieur de la CAFAC. Les indemnités seront aussi conformes au Règlement Intérieur de la CAFAC.